

Les revenus du travail et du capital : D'Emile Zola à aujourd'hui Corrigé



1 - La fixation des salaires

Exercices

1. Compréhension du texte / Recherche de vocabulaire :

Débauchant :

Sens 1 - Pousser, entraîner quelqu'un à la débauche
Sens 2 - Licencié, renvoyer faute de travail.
Sens 3 - Détourner quelqu'un de ses activités, de son travail

Me faire repentir :

verbe pronominal
Regretter, avoir des remords

Lâcher la boutique :

Action de laisser-aller. *Ex* : Un lâcher de ballons

Salle de recette :

terme minier
Lieu où l'on manipule le charbon pour le trier.

La fosse :

nom féminin
Trou dans la terre. *Synonyme* : cavité

La besogne :

nom féminin
Travail, ouvrage.
Synonymes : activité, affaire, boulot, labeur, ouvrage, tâche, travail

La poigne :

nom féminin
Sens 1 - Force du poignet
Sens 2 - Energie, autorité [Familier]

Berline :

nom féminin
Wagonnet pour le transport des minerais

Rivelaine :

nom féminin
Pic de mineur pourvu de deux pointes.

Paletot :

nom masculin
Veste que l'on porte par-dessus d'autres vêtements

Porions :

nom masculin
Agent de maîtrise, chef de chantier, contremaître, gueule noire, mineur, surveillant

Clairon :

nom masculin
Trompette à son clair

Culbute / faire la culbute :

nom féminin
Sens 1 - Faire faillite, être ruiné ;
Sens 2 - Revendre le double du prix d'achat

Coup de grisou :

Explosion provoquée par l'inflammation du grisou.
(gaz libéré par la houille et dont le mélange avec l'air est explosif)

2.

a) Ici la paie est calculée quotidiennement. Les ouvriers sont payés au nombre de berlines transportées chaque jour.

b) La paie peut être versée quotidiennement, hebdomadairement (en Angleterre), mensuellement.
Le salaire est la prestation en argent qui est versée en vertu d'un **contrat de travail** par l'employeur au salarié en contrepartie du travail fourni par celui-ci. Il correspond à la situation de salariat résultant de l'existence d'un lien de subordination.

Le salaire est généralement versé au temps : salaire à l'heure, à la journée, salaire mensuel.

Le salaire peut également être fixé en fonction du travail effectué par le travailleur : c'est le salaire aux pièces, s'il est calculé en fonction du nombre de pièces effectuées ; c'est le salaire à la tâche, s'il est calculé en fonction du produit du travail du salarié.



Le montant du salaire en France est fixé par les dispositions du **contrat de travail** et de la convention collective applicable. Il doit être au moins égal au salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC). Il est constitué par le salaire de base, qui sert de calcul de diverses prestations de Sécurité sociale. Il peut comporter aussi une partie variable, constituée par les primes.
Le niveau de la rémunération d'un salarié dépend de sa qualification et de son niveau hiérarchique

c) **Pour les ouvriers** : ils désirent être mieux payés (la tâche est difficile).

En faisant grève, ils ne seront pas payés et ils risquent d'être renvoyés et remplacés par les non grévistes.

(Apport du professeur : Aujourd'hui, le droit de grève est constitutionnel. Il garantit à tout salarié le droit de cesser le travail (faire grève) pour manifester un désaccord ou revendiquer des améliorations d'ordre professionnel.

Pour l'employeur : l'objectif de l'employeur est de convaincre ses ouvriers de reprendre le travail le plus rapidement possible, et sans augmentation de ses coûts, et maintenir son profit.

d) Le prix de revient d'un produit ou d'un service est la somme des coûts supportés pour sa production de quelque nature qu'ils soient.

Le prix de revient est la somme :

- du coût d'achat,
- du coût d'approvisionnement,
- du coût de la production (y compris le salaire),
- du coût de la distribution,
- du coût administratif.

e) « *la moindre augmentation du prix de revient me ferait faire la culbute* » signifie :

être ruiné, s'il accorde les 5 centimes demandés, car cela augmentera ses coûts et son prix de revient.

« *Vous voulez 5 centimes, et j'accorde que la besogne les vaut. Seulement, je ne puis pas vous les donner. Si je vous les donnais, je serai simplement fichu...* » signifie :

Mr Deneulin reconnaît la valeur du travail fourni, mais il précise qu'il ne peut octroyer l'augmentation, car cette augmentation des coûts de production se répercuterait sur le coût de revient et donc sur le prix de vente de la marchandise, qui ne trouverait plus acquéreur.

f) Les représentants du personnel et les syndicats défendent les intérêts des travailleurs.

Compléments

La naissance des syndicats :

En 1879, au congrès de Marseille, le mouvement ouvrier définit son idéologie. Des syndicats se constituent alors petit à petit. Le premier est celui des chapeliers en 1871. Ce sont ensuite celui du livre en 1881 et celui des mineurs en 1883.

En 1884, l'existence légale des syndicats est reconnue.

L'obligation de négocier :

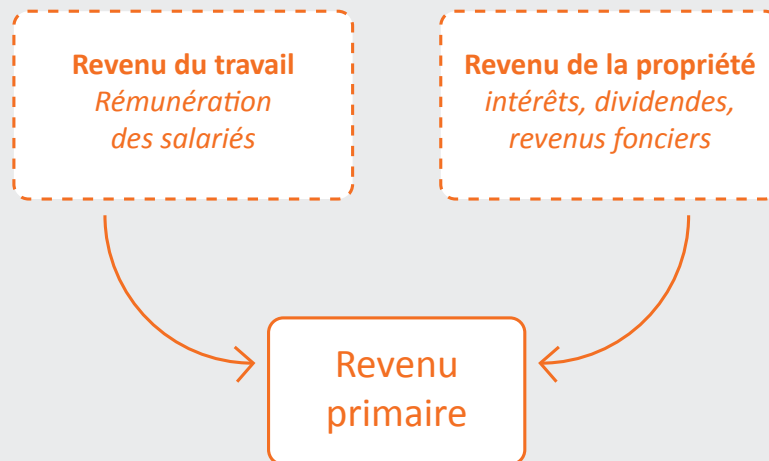
La loi française impose aux entreprises de négocier annuellement. Les entreprises qui possèdent une ou plusieurs sections syndicales sont soumises à cette obligation. L'initiative de la négociation revient à l'employeur. Il n'y a pas d'obligation d'aboutir, mais il faudra alors rédiger un procès verbal de désaccord. Les thèmes de la négociation sont les salaires, la durée et l'organisation du temps de travail, l'égalité professionnelle...



2 - Les rémunérations

Exercice

1. Les revenus primaires comprennent les revenus directement liés à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers...).



2. Les rémunérations des entrepreneurs individuels sont constituées de deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et son profit en tant qu'entrepreneur. Une entreprise individuelle est une entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les entrepreneurs individuels peuvent être des commerçants, des artisans, des membres de profession libérale (avocats, médecins), des agriculteurs. Il y a en France plus d'1 million d'entrepreneurs individuels

3.

Appointements :

nom masculin pluriel

Rémunération fixe.

Ex : les appointements d'une femme de ménage.

Cachet :

nom masculin

Rémunération d'un artiste, généralement forfaitaire versée à la journée.

Ex : Le cachet de l'acteur sera de 500 euros pour une journée de travail.

Emoluments :

nom masculin pluriel

Honoraires des officiers ministériels.

Ex : Les émoluments du notaire étaient élevés.

Gages :

nom masculin pluriel

Vieux. Paye des employés de maison.

Ex : Les gages de la femme de chambre sont de 500 euros.

Gain :

nom masculin

Ce que l'on gagne, bénéfice.

Ex : Mon gain lors de la revente de la maison sera de 50 000 euros.

Gratification :

nom féminin

Prime versée à quelqu'un en plus de son salaire.

Ex : Le patron lui versait 50 euros de gratifications quand il était content de son travail.

Honoraires :

nom masculin pluriel

Rétributions versées aux personnes qui exercent des professions libérales.

Ex : Les honoraires de l'avocat sont élevés.

Mois :

nom masculin

Revenu perçu après une durée d'un mois de travail.

Ex : Il a reçu son mois.



Paie ou Paye :*nom féminin*

Salaire.

Ex : La paie est de 2 000 euros par mois.

Rémunération :*nom féminin*

Salaire.

Ex : La rémunération annuelle est de 25 000 euros.

Rétribution :*nom féminin*

Salaire perçu en échange d'un travail fourni.

Ex : La rétribution du stagiaire est de 400 euros par mois.

Revenu :*nom masculin*

Somme perçue en échange d'une activité ou de biens que l'on possède.

Ex : Les revenus de la location de son appartement sont de 400 euros par mois.

Salaire :*nom masculin*

Somme d'argent donnée en échange d'un travail.

Ex : L'augmentation de salaire en 2011 sera de 3 %.

Traitement :*nom masculin*

Appointements attachés à un emploi.

Pour les fonctionnaires de l'État, on parle de traitement.

Ex : Le traitement du professeur débutant est peu élevé.

3 - Des salaires aux conditions de vie : Le budget type d'un ouvrier sous le second empire

Exercices**1.**

a) Ils permettent de constater les différences dans la structure de la consommation des ménages en fonction de leur composition (nombre des personnes composant le ménage ; ménages monoparentaux, etc) de leur niveaux de revenus, du lieu de résidence... Ils permettent également de constater l'évolution au cours du temps de la structure de la consommation des ménages et d'étudier les changements dans le comportement des ménages en matière de dépenses pour leur consommation.

b)

Type de dépenses	Montant	Coefficient budgétaire(en %)
Loyer aux extrémités de Paris	300,00 Francs	15,2
Vêtements, chaussures	300,00 Francs	15,2
Chauffage et éclairage	75,00 Francs	3,8
Blanchissage du gros linge	100,00 Francs	5,0
Société de secours	36,00 Francs	1,8
Mois d'école	70,00 Francs	3,5
Nourriture sans le vin	1 100,00 Francs	55,5
Total	1 981,00 Francs	100,0

c) Le terme « société de secours mutuel » désigne les associations existant au 19^{ème} siècle. Elles assuraient à leurs membres en contrepartie de cotisations régulières des prestations en cas de maladie (indemnités journalières, remboursements médicaux et pharmaceutiques). Elles prennent aussi en charge leurs obsèques et leur versent une pension de retraite si leurs réserves financières le permettent.

On constate dans le document que cette cotisation est modeste. Aujourd'hui ces protections sont considérablement développées dans le cadre du système de protection sociale et en complément de celui-ci. Elles sont assurées par les différentes branches de la Sécurité Sociale, par les Mutuelles et par les sociétés d'assurances.



d) Parce que les ouvriers sont fréquemment payés à la journée de travail. Assez souvent l'embauche est elle-même quotidienne. Les journées fériées ne sont pas payées.

e) La moyenne du salaire journalier étant de 4 Francs le revenu annuel perçu sera de 1248 Francs en supposant un travail durant 312 jours (6 jours par semaine pendant 52 semaines- il n'y a pas de congés payés). Le travail d'autres membres de la famille (femme, enfant) est indispensable, ceci d'autant plus que l'évaluation de la Chambre de commerce correspond à un salaire moyen alors que le budget type est celui d'un ménage ouvrier.

2. La comparaison avec aujourd'hui

a)

Type de dépenses	Dépenses de consommation (en %)
Alimentation et boissons non alcoolisées	13,6
Tabacs et alcools	2,9
Habillement et chaussures	4,4
Logement, eau, gaz, électricité...	25,7
Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation	5,9
Santé	3,8
Transports	14,3
Communications	2,7
Loisirs et culture	9,1
Éducation (dépenses à la charge des ménages)	0,9
Hôtels, cafés et restaurants	6,1
Autres biens et services	11,3
Total des dépenses de consommation	100,0

b) Il faut d'abord attirer l'attention sur les différences de situation auxquelles correspondent les deux documents : le document de 1865 correspond au budget type d'un ménage ouvrier parisien de 4 personnes alors que les coefficients budgétaires de 2009 correspondent à la situation moyenne des ménages. 1ère différence : Le nombre moyen de personnes par ménage est de 2,31, bien inférieur à 4 ce qui peut avoir une influence sur la structure de la consommation. Le niveau de revenu moyen d'un ménage est supérieur à celui d'un ménage ouvrier.

Les différences de structure considérables trouvent cependant pour l'essentiel d'autres explications :

Le poste alimentation représente 55 % du revenu en 1865 et 13,6 % en 2009. Deux explications complémentaires peuvent être données : l'amélioration de la productivité et la hausse du niveau des salaires. De même pour **le poste vêtements et chaussures** (15,2 % et 4,4 %). Inversement **le poste logement** (loyers chauffage et éclairage) passe de 19 à 25,7 %. L'amélioration qualitative prend le pas sur les gains de productivité. On observera aussi que les postes transports, loisirs et culture, communication « pèsent » plus du quart de la consommation alors qu'ils étaient inexistantes en 1865.

c) L'éducation représente 0,9 % de la consommation des ménages en 2009 alors que le poste « mois d'école » représente 3,5 % du budget type du ménage de 1865.

Mais à cette époque l'école n'est pas obligatoire mais elle est payante. Aujourd'hui la durée de la scolarité a été considérablement rallongée, mais seule une petite partie des charges est assurée directement par les ménages. La plus grande partie est financée par l'Etat, les communes et les régions via les impôts.

